

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

RÈGLEMENTS

RÈGLEMENT GRAPHIQUE

Commune de ORLIAC

pièce

4.2

Maire de d'œuvre
Karthéo

Maire de d'ouvrage
Karthéo

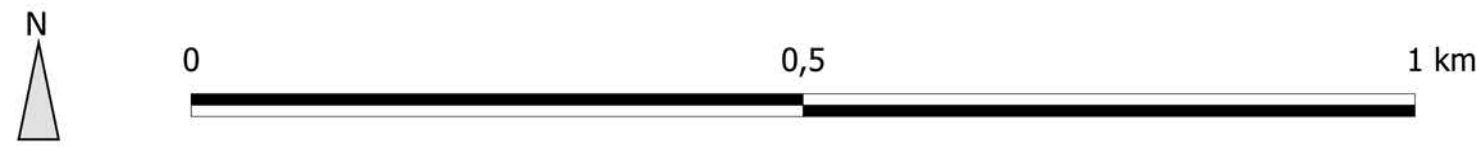
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DOMME VILLEFRANCHE DU PÉRIGORD

DOMME
VILLEFRANCHE
DU-PÉRIGORD

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Vu pour être annexé à la délibération d'arrêt du conseil communautaire en date du 30 octobre 2025

Le Président,
Jean-Clément CASSAGNOLE



Légende

Cadastre

Contour communal

Parcelles

Bâti

Prescriptions linéaires

07 - Eléments de paysage

24 - Voies, chemins, transport public à conserver et à créer

25 - Eléments de continuité écologique et trame verte et bleue

Prescriptions ponctuelles

Eléments de patrimoine à préserver

Prescriptions surfaciques

07 - Elément de paysage

05 - Emplacement réservé

16 - Bâtiment pouvant changer de destination

25 - Eléments de continuité écologique

Zones urbaines, à urbaniser, agricoles et naturelles du PLUi

Ua - zone urbaine ancienne

Uh - zone urbaine hameau

2AU - zone de développement fermée

N - zone naturelle

Np - zone naturelle protégée

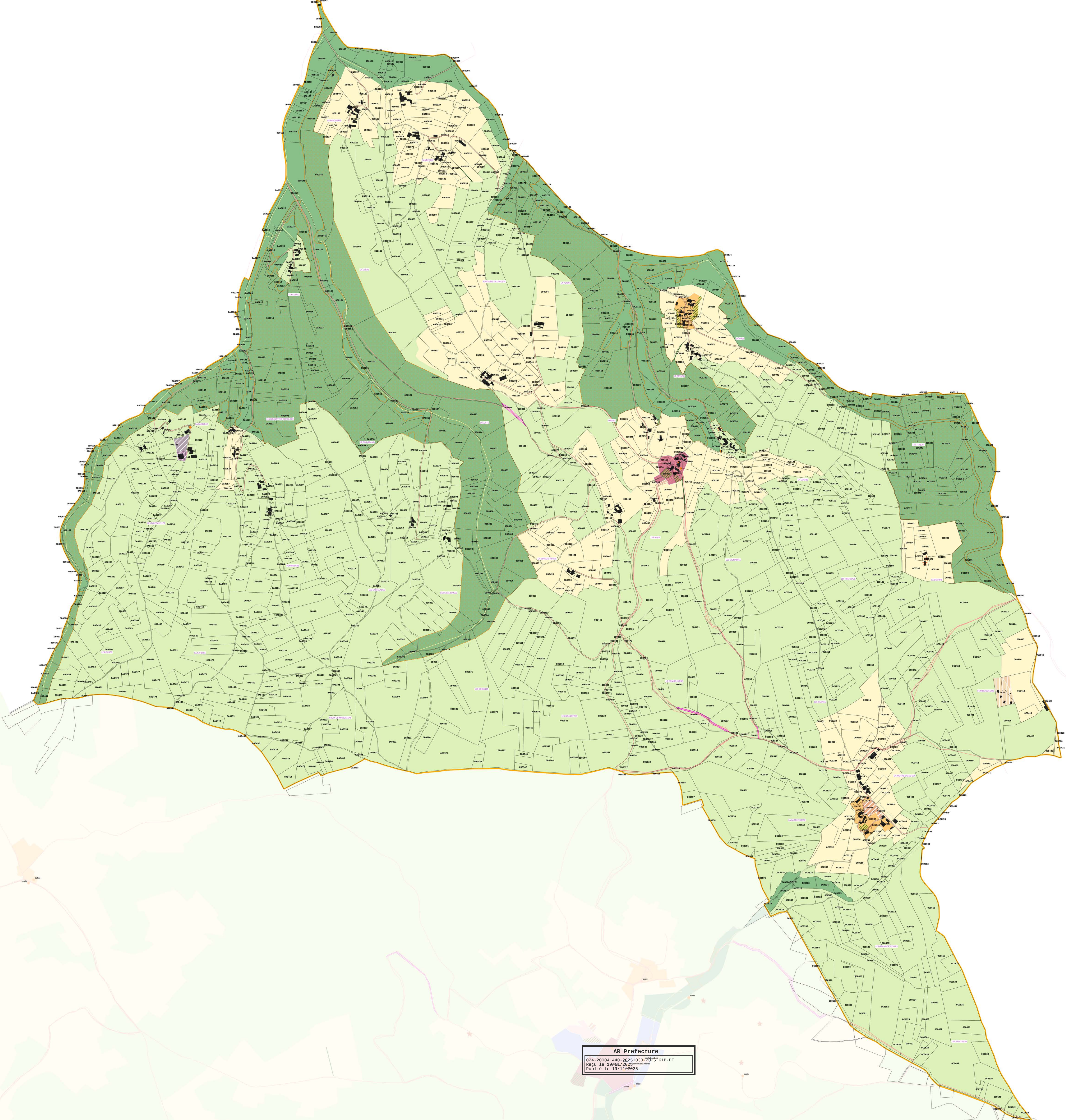
A - zone agricole

Nt - naturel tourisme

Nt1 - STECAL naturel tourisme en extension

Nx - naturel économique

Nx1 - STECAL naturel économique en extension



AR Prefecture

024-200041440-20251030-2025-618-DE

Recu le 19/04/2026

Publié le 19/11/2025